

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AVENUE DES COTEAUX SONDAGE RESEAU EAUX USEES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VERNON

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et, notamment, ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-1, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de la société BOUYGUES, représenté par Monsieur LEMAITRE Franck, en date du 21/10/2025.

Considérant les demandes d'investigations sur le réseau eaux usées rue des coteaux à VERNON :

Considérant que, pour assurer la sécurité des usagers il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies de la Ville de VERNON,

ARRÊT O N S

ARTICLE 1^{er} : L'Entreprise **BOUYGUES** est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre d'investigations sur le terrain eaux usées rue des coteaux à VERNON le 24/10/2025.

En fonction de l'avancement du chantier et de la nature des voies, la circulation pourra se faire de façon alternée par panneaux ou feux provisoires.

L'accès aux propriétés riveraines reste maintenu. Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et d'intervention.

L'entreprise mettra en place des déviations si nécessaire et sera chargée de mettre en place les signalisations correspondantes.

ARTICLE 2 : La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par la société en charge des travaux afin de permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Évrecy,
- M. le Chef de la Police Municipale de VERNON,
- M. le Président du SDIS,
- M. le Responsable technique espaces vert- propreté urbaine secteur Odon,
- M. le Responsable chargé de coordination et suivi opérationnel des travaux Sud/Secteur Odon,
- M. le Responsable-adjoint Technique de coordination des collectes/Secteur Nord et Ouest de la CU,

- M. le Responsable des Services Techniques de VERNON,
- Ms. les Responsables de l'Entreprise BOUYGUES.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VERNON, le 22 octobre 2025

Le Maire Adjoint,

Claude LE BOURGEOIS

A handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE VERNON" at the top and "(Calvados)" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that extends to the right of the stamp.

